

# Plan social chez Ford Blanquefort : le tribunal de grande instance de Bordeaux se déclare incompétent

Mardi 2 juillet 2019 à 15:25 -

Par [Pascal Pierozzi](#), [Marie Rouarch](#), [France Bleu Gironde](#), [France Bleu](#)

Le tribunal de grande instance de Bordeaux n'a pas statué sur le dossier de Ford Blanquefort ce mardi. Il se déclare incompétent. La CGT a décidé de faire appel.



Les salariés de Ford, Philippe Poutou en tête, sont allés chercher la décision du tribunal en chantant © Radio France - Marie Rouarch

[Bordeaux, France](#)

Le tribunal de grande instance de Bordeaux botte en touche. Il se déclare ce mardi [incompétent à trancher si oui ou non le plan social de l'usine Ford de Blanquefort est mis en place avec de véritables motifs économiques](#). La présidente du tribunal demande à la CGT de "mieux se pourvoir". Le syndicat et son avocat ont immédiatement décidé de faire appel de cette décision.

*"On ne lâche rien !"* Les premiers mots de Philippe Poutou au bas des marches du tribunal de grande instance de Bordeaux ce mardi après-midi. La décision judiciaire qui vient de tomber n'est ni une bonne ni une mauvaise nouvelle pour les Ford Blanquefort. La présidente du tribunal a finalement choisi de ne pas choisir. *"On craignait bien que la justice n'ose pas nous donner raison comme le droit le lui permet,* commente le délégué CGT de l'usine girondine. *On aurait évidemment préféré une victoire mais on fait appel. Dès jeudi matin, on dépose l'appel et on mène la bataille jusqu'au bout. Et il faut absolument qu'on gagne en septembre, avant la notification des licenciements"* au 1er octobre.

### **Une deuxième mi-temps judiciaire**

Comme lorsqu'ils ont monté les marches pour aller chercher la décision, les salariés de Ford ont clôturé le moment en chanson. *"On est là, même si Ford n'est pas d'accord, on est là !"* Des mots repris par Philippe Poutou qui parle *"d'un match à gagner. On peut considérer que c'est la mi-temps. On a une deuxième mi-temps à jouer et on espère gagner au bout du compte, en septembre, avant la notification des licenciements"*.

La CGT avait assigné la multinationale Ford en justice pour contester son droit à licencier. Elle dénonçait l'absence de cause économique justifiant la fermeture de l'usine et les licenciements, dénonçant également l'abus du droit de propriété. La multinationale avait refusé la reprise de l'entreprise belge Punch. Selon la CGT, la reprise aurait permis de maintenir une activité et préserver autour de 2 000 emplois directs et induits.